



REGLEMENT TRAIL DE BAZIEGE (TBZ) 3eme EDITION

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le TBZ Trail de Baziège est une course organisée par l'association de gymnastique volontaire de Baziège (AGVB), qui se déroulera le dimanche 3 Novembre 2019.

Les départs des courses sont fixées à Baziège Allées Paul Marty à :

- 8h30 pour la course nature de 21,3km
- 9h00 pour la course nature de 15,5km
- 9h30 pour la course nature de 8,7km.
- 9h35 pour la marche de 8,4km.
- 11h pour les courses enfants.

ARTICLE 2 : PARCOURS COURSES

Les boucles de 8,7, 15,5 et 21,3 Km empruntent un parcours nature autour de Baziège composé de chemins et de routes. Certaines portions passent par des chemins privés, l'accord de passage n'est donné que pour le jour de la course, tout passage en dehors de cette date n'est pas de la responsabilité de l'organisation.

Le départ et l'arrivée sont situés Allées Paul Marty à Baziège. Le nombre de dossards attribué par course sera limité.

Les courses ne sont pas ouvertes aux canicross.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler certaines épreuves en cas de nécessité. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT et INSCRIPTIONS

Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

Les inscriptions se font :

- par internet via la plateforme Chrono-Start avec paiement sécurisé par carte bancaire. (frais bancaires à la charge de l'organisation)
- par courrier en remplissant le formulaire d'inscription jusqu'au 1er Novembre (chèque à l'ordre de l'AGVB) et en l'adressant à :
Joan GRENET
31 Avenue de l'Hers Villa 8
31450 BAZIEGE
- sur place, à la Coopé, Allées Paul Marty (si dossards disponibles) le samedi 2 Novembre de 9h à 12h.
- au magasin Décathlon d'Escalquens (si dossards disponibles) le samedi 2 Novembre de 14h à 18h.

Pas d'inscription pour les courses le jour de l'évènement.

L'organisation ne gère pas de liste d'attente. Une fois complète, la course est clôturée.

La course de 8,7km est ouverte aux coureurs cadets nés en 2004 et avant.

La course de 15,5km et 21,3km sont ouvertes aux coureurs juniors nés en 2002 et avant.

Une autorisation parentale (en plus du certificat médical) devra être présentée pour les coureurs non majeurs.

Le montant de l'inscription de la course est fixé au tarif de 10€ pour le 8,7km, 14€ pour le 15,5km et 18€ pour le 21,3km.

IMPORTANT : Tous les participants devront fournir

-un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition

-ou la photocopie d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations valides. Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement ou d'inscription invalide.

ARTICLE 4 : DOSSARDS

Limités à 300 par course, les dossards seront retirés sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité :

Le Samedi 2 Novembre

- sur place, à la Coopé, Allées Paul Marty de 9h à 12h.
- Au magasin Décathlon d'Escalquens 14h à 18h.

Le Dimanche 3 Novembre, matin de la course, respectivement 30min avant chaque départ.

ARTICLE 5 : SECURITE ET RAVITAILLEMENT

Les participants devront respecter les dispositions du code de la route. Aucun véhicule à moteur ne devra accompagner le coureur pendant sa course. La sécurité routière est assurée par les signaleurs. Le parcours sera balisé (flèches, pancartes et rubalises).

Des postes de ravitaillements sont placés de la manière suivante :

Le TISSIER (21,3 km) : ravitaillements aux km 4 et 16, point d'eau au km 9

Le RIVEL (15,5 km) : ravitaillements aux km 4 et 10,

Le VISENC (8,7 km) et randonnée : ravitaillement au km 4

Enfin un ravitaillement final sera disponible après l'arrivée.

ARTICLE 6 : ASSURANCE & RESPONSABILITES

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police assurance.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Le fait de s'inscrire autorise les organisateurs et les sites partenaires à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation sur le territoire Français et sur son site internet (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation).

ARTICLE 7 : CLASSEMENT et RECOMPENSES:

Le chronométrage est réalisé électroniquement dans l'ordre d'arrivée des coureurs. Le départ est commun à tous les participants de chaque épreuve. Les participants doivent mettre en place le moyen de chronométrage conformément au besoin : sur le torse car fixé au dossard. Ce dernier n'a pas à être récupéré en fin de course.

Aucun prix en espèce ne sera distribué. Seront récompensés, pour les 3 courses, les 3 premiers masculin et féminin de la course, les premiers et premières des catégories d'âge comme listés ci-dessous (à noter que les catégories d'âge évoluent au 1^{er} Novembre) ainsi que les premiers et premières Baziegeois.

CA : 2003 et 2004 (exclusivement sur le 8,7km)

JU : 2001 et 2002

ES : 1998 et 2000

SE : 1986 à 1997

M0 : 1981 à 1985

M1 : 1971 à 1980

M2 : 1961 à 1970

M3 : 1951 à 1960

M4 : 1941 à 1950

Un coureur ne pourra recevoir qu'une seule récompense suivant l'ordre listé précédemment.

La remise des récompenses aura lieu vers 11h15 à la coopérative de Baziège Allées Paul Marty.

ARTICLE 8 : DOTATION:

Un cadeau sera offert aux inscrits de toutes les courses chronométrées confondues en plus de la remise des dossards.

ARTICLE 9 : RANDONNEE PEDESTRE

D'une longueur de 8,4km la randonnée pédestre empruntera en partie le parcours de la course de 8,7km, le ravitaillement sera commun à cette distance au 4ème km. Le départ sera donné à 9h35 suite au départ des courses.

La marche peut être effectuée accompagné d'un chien tenu en laisse. Le montant de l'inscription est fixé au tarif de 5€, celle-ci peut se faire par internet, par courrier et sur place la veille ou le jour de la course. Le certificat médical n'est pas nécessaire.

ARTICLE 10 : COURSES ENFANTS

Les courses enfants sont gratuites et ouvertes aux enfants seuls nés à partir du 1er Janvier 2005 jusqu'au 31 Décembre 2012 (7 ans minimum / 14 ans maximum) selon les critères FFA.

Pour les plus jeunes (nés en 2014 et après), une animation ludique sera prévue.

Toute participation demandera une autorisation parentale à signer lors du retrait de dossard.

Les inscriptions se feront le jour de la course au lieu même des retraits de dossard aucun certificat médical n'est nécessaire, seulement une autorisation parentale signée (disponible au retrait du dossard).

Les courses enfants ne sont pas chronométrées, et les récompenses seront identiques pour tous.